



Royale Entente Sportive Templiers-Nandrin ASBL

(RESTN)

Rue du Péry, 36 à 4550 YERNEE-FRAINEUX (NANDRIN)

www.templiers-nandrin.be

BE 0450.224.708



Nandrin, le 01 août 2020

OBLIGATIONS COVID-19

Suivant les nouvelles directives du Conseil National de Sécurité datant du lundi 27 juillet 2020 et à l'arrêté ministériel du 28, le Comité de la RESTN a pris les décisions suivantes pour toutes activités ayant lieu au sein de ses infrastructures :

Pour les équipes (pour toute personne de plus de 12 ans) :

- Port obligatoire du masque de l'entrée du stade jusqu'aux vestiaires.
- Après l'activité, port obligatoire du masque des vestiaires à la buvette ou à la sortie du stade.
- Un vestiaire sera attribué à chaque équipe. Celui-ci sera accessible uniquement aux joueurs, coaches et délégués et ce, quelle que soit la catégorie d'âge. Pour les équipes de jeunes, la présence de parents dans des vestiaires n'est donc pas admise.

Pour les supporters :

- Port obligatoire du masque de l'entrée du stade jusqu'à une place au bord du terrain. Merci de respecter une distance de 1,5m entre chaque spectateur.
- Port obligatoire du masque jusqu'à la buvette ou à la sortie du stade.

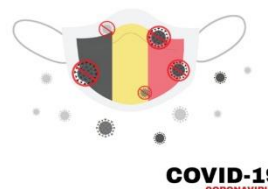
Pour toute personne présente à la buvette :

- Le port du masque est obligatoire lors de tout déplacement au sein de la buvette.
- Les commandes de boissons devront se faire par une seule personne.
- Pour pouvoir entrer dans la buvette, il sera obligatoire de compléter le formulaire de tracing.

Merci d'avance pour votre compréhension,

Pour le RES Templiers-Nandrin,

Paul Henrotay, CQ



Président	DUPONT Francis	0474 32 49 28	fa559580@skynet.be
CQ	HENROTAY Paul	0497 92 11 72	paul.henrotay@skynet.be